



# ENI Ecole Informatique

# Convention de stage pratique en entreprise

La présente convention règle les rapports entre l'entreprise, l'organisme de formation et le stagiaire, nommés cidessous, pour le stage pratique en entreprise :

L'organisme de formation : ENI Ecole Informatique, situé au 3 Rue Michaël Faraday - BP 80009 - 44800 SAINT-HERBLAIN - Tél. : , immatriculé au RCS de Nantes sous le numéro B392,807,061, dont le numéro de SIREN est le 392807061 et représenté par Cyrille THIBAUD, agissant en qualité de Directeur Général,

Service placement : DOUDARD Elodie - edoudard@eni-ecole.fr

L'entreprise : Creatrice de souvenirs, situé : 6 rue du Colonel Gambier 27700 - LES ANDELYS

Tél: 07 67 01 06 70

Représenté par : SIMON Elodie, d'autre part,

Maître de stage : SIMON Elodie

Adresse mail: elodie-simon-creatricedesouvenirs@outlook.fr

Fonction: Photographe

Téléphone: 0767010670

Le-la stagiaire : COLLERY Olivier 66 Rue du Parterre - 60230 CHAMBLY

Portable: 07 60 81 41 30

Article 1 : Détails pratiques

Le stage pratique aura lieu à temps plein du 06/04/2021 au 28/05/2021. Les horaires sont définis par l'entreprise dans le respect de la règlementation en vigueur. La durée légale du travail est de 35 heures hebdomadaire soit 151.67 heures par mois. La durée de travail du stagiaire en entreprise ne peut en outre excéder 40 heures par semaine et 10 heures de travail par jour.

Lieu de déroulement du stage :

Adresse (sī télétravail) : 66 Rue du Parterre - 60230 CHAMBLY

Adresse (entreprise): 6 rue du Colonel Gambier 27700 - LES ANDELYS

ENI Ecole Informatique a porté cette convention à la connaissance du stagiaire.

L'entreprise atteste des règles d'hygiène et de sécurité mises en place dans le cadre du COVID-19.

## Article 2 : Objectifs du Stage Pratique

Le stage pratique intervient à la fin de la formation : Développeur Web Et Web Mobile.

Le titre professionnel préparé par le stagiaire est : Développeur Web Et Web Mobile.

Le stage pratique a pour objet d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à ENI Ecole Informatique. Les activités confiées au stagiaire seront :

- Front End pour exposer le travail de la photographe avec plusieurs pages qui communiquent entre elles (excune page par thème, infos, contact, ...)
- BackEnd
  - Formulaire pour les demandes de renseignements
  - Création de compte utilisateur (prendre rdv, voir si mes photos sont prêtes, laisser un commentaire, payer en ligne, ...)
  - Prises de rdv en ligne
  - Partie Admin pour permettre à la photographe de gérer le contenu de son site sans l'intervention d'un dev.
    - Ajouter un thème

- Ajouter des photos
- Choisir des dates d'indisponibilité

#### Article 3 : Statut du Stagiaire

Pendant la durée de son stage en entreprise, Olivier COLLERY demeure stagiaire de ENI Ecole Informatique et reste sous sa responsabilité. Par conséquent, le la stagiaire s'engage à prendre contact très rapidement avec l'entreprise d'accueil, ainsi qu'avec ENI Ecole Informatique, en cas d'absence.

### Article 4 : Responsabilité Civile

ENI Ecole Informatique est couverte par sa Responsabilité Civile Professionnelle, notamment du fait de ses stagiaires dans l'entreprise. En cas d'accident survenant au à la stagiaire soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Chef d'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, à ENI Ecole Informatique, qui fournira les imprimés spéciaux, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

# Article 5 : Respect de la Règlementation de l'entreprise

Durant son stage, le la stagiaire est soumis-e à la réglementation de l'entreprise. Le la stagiaire s'engage à avoir un comportement correct, à respecter les clauses du règlement intérieur s'il existe et à prendre soin du matériel mis à sa disposition. En cas de faute grave, le Chef d'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le Directeur de ENI Ecole Informatique.

# Article 6 : Propriété intellectuelle et Confidentialité

Toutes les créations réalisées au cours du stage seront en tout état de cause la propriété exclusive de la société qui seule pourra décider de l'usage et de l'exploitation qui en seront faits.

Le la stagiaire accepte, pendant l'exécution de la présente convention ainsi qu'après son expiration, quelle qu'en soit la cause, de garder strictement confidentielle toute information qu'il viendrait à connaître dans l'exercice de ses fonctions et/ou qu'il serait amené à développer par sa contribution et plus généralement, tout renseignement recueilli à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'entreprise.

# Article 7 : Suivi pendant le stage pratique

L'entreprise, par le biais du maître de stage, s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner et aider le stagiaire dans l'exécution des tâches qui lui sont fournies. ENI Ecole Informatique s'engage également à suivre l'évolution du stagiaire pendant le stage pratique. Le service relations Entreprises de l'ENI Ecole Informatique prendra contact avec le stagiaire dans un premier temps, puis avec le maître de stage pour s'assurer du bon déroulement du stage. En cas de soucis, l'entreprise pourra à tout moment prendre contact avec le service placement. Une visite sur site pourra être organisée.

### Article 8 : Evaluation

A la fin du stage, le service Relations Entreprises d'ENI Ecole Informatique transmettra, par mail, au maître de stage un questionnaire d'évaluation de stage (comportement du stagiaire, compétences techniques et remarques générales) que ce dernier pourra compléter seul ou en présence du-de la stagiaire.

Pendant le stage, le-la stagiaire rédigera un dossier technique sur les différents travaux effectués qu'il présentera ensuite lors d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Ce document devra être préalablement présenté au maître de stage pour d'éventuelles modifications jugées nécessaires par l'entreprise.

Par ailleurs, la rédaction du dossier sera faite en dehors des heures de présence en entreprise.

#### Article 9 : Gratifications

Au cours du stage, le la stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Toutefois, il elle est autorisé e à recevoir une gratification que le chef d'entreprise serait disposé à lui accorder. Les frais de nourriture et d'hébergement restent à la charge du de la stagiaire, sauf contribution volontaire accordée à ce titre par le chef d'entreprise.

## Article 10 : Attestation

ENI Ecole Informatique remettra au à la stagiaire une attestation de stage à la fin de la période de stage.

#### Article 11 : Exemplaires

Cette convention est complétée et reproduite en trois exemplaires dûment signés. Un exemplaire sera retoumé à l'entreprise et au à la stagiaire, le demier conservé par l'organisme de formation.

- Ajouter des photos
- Choisir des dates d'indisponibilité

# Article 3 : Statut du Stagiaire

Pendant la durée de son stage en entreprise, Olivier COLLERY demeure stagiaire de ENI Ecole Informatique et reste sous sa responsabilité. Par conséquent, le-la stagiaire s'engage à prendre contact très rapidement avec l'entreprise d'accueil, ainsi qu'avec ENI Ecole Informatique, en cas d'absence.

#### Article 4 : Responsabilité Civile

ENI Ecole Informatique est couverte par sa Responsabilité Civile Professionnelle, notamment du fait de ses stagiaires dans l'entreprise. En cas d'accident survenant au à la stagiaire soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Chef d'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, à ENI Ecole Informatique, qui fournira les imprimés spéciaux, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

# Article 5 : Respect de la Règlementation de l'entreprise

Durant son stage, le la stagiaire est soumis-e à la réglementation de l'entreprise. Le la stagiaire s'engage à avoir un comportement correct, à respecter les clauses du règlement intérieur s'il existe et à prendre soin du matériel mis à sa disposition. En cas de faute grave, le Chef d'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, après avoir prévenu le Directeur de ENI Ecole Informatique.

# Article 6 : Propriété intellectuelle et Confidentialité

Toutes les créations réalisées au cours du stage seront en tout état de cause la propriété exclusive de la société qui seule pourra décider de l'usage et de l'exploitation qui en seront faits.

Le-la stagiaire accepte, pendant l'exécution de la présente convention ainsi qu'après son expiration, quelle qu'en soit la cause, de garder strictement confidentielle toute information qu'il viendrait à connaître dans l'exercice de ses fonctions et/ou qu'il serait amené à développer par sa contribution et plus généralement, tout renseignement recueilli à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'entreprise.

# Article 7 : Suivi pendant le stage pratique

L'entreprise, par le biais du maître de stage, s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner et aider le stagiaire dans l'exécution des tâches qui lui sont fournies. ENI Ecole Informatique s'engage également à suivre l'évolution du stagiaire pendant le stage pratique. Le service relations Entreprises de l'ENI Ecole Informatique prendra contact avec le stagiaire dans un premier temps, puis avec le maître de stage pour s'assurer du bon déroulement du stage. En cas de soucis, l'entreprise pourra à tout moment prendre contact avec le service placement. Une visite sur site pourra être organisée.

#### Article 8 : Evaluation

A la fin du stage, le service Relations Entreprises d'ENI Ecole Informatique transmettra, par mail, au maître de stage un questionnaire d'évaluation de stage (comportement du stagiaire, compétences techniques et remarques générales) que ce dernier pourra compléter seul ou en présence du de la stagiaire.

Pendant le stage, le la stagiaire rédigera un dossier technique sur les différents travaux effectués qu'il présentera ensuite lors d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Ce document devra être préalablement présenté au maître de stage pour d'éventuelles modifications jugées nécessaires par l'entreprise.

Par ailleurs, la rédaction du dossier sera faite en dehors des heures de présence en entreprise.

## Article 9 : Gratifications

Au cours du stage, le-la stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Toutefois, il-elle est autorisé e à recevoir une gratification que le chef d'entreprise serait disposé à lui accorder. Les frais de nourriture et d'hébergement restent à la charge du de la stagiaire, sauf contribution volontaire accordée à ce titre par le chef d'entreprise.

#### Article 10 : Attestation

ENI Ecole informatique remettra au à la stagiaire une attestation de stage à la fin de la période de stage.

# Article 11 : Exemplaires

Cette convention est complétée et reproduite en trois exemplaires dûment signés. Un exemplaire sera retourné à l'entreprise et au à la stagiaire, le dernier conservé par l'organisme de formation.

Fait en 3 exemplaires à SAINT-HERBLAIN, le 19 mars 2021

Signature du Responsable et Cachet de l'Entreprise, précédée de la mention « Lu et approuvé »

lu et affrouvé

Signature du stagiaire, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Lu et approur

Cyrille THIBAUD Directeur général de ENI Ecole Informatique

ENI SECTION INTO PROPERTY OF